

## **ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 DECEMBRE 2018**

### **LISTE DES MOTIONS**

**---000---**

1 - Motion pour la recentralisation du RSA  
présentée par le Groupe Majoritaire

=) Lecture par M. Jean-Marie VIRAPOULLE

2 - Motion relative à l'établissement de Cotisations Volontaires Obligatoires dans le  
cadre du fonctionnement de l'Interprofession agricole de la filière animale à la  
Réunion  
présentée par le Groupe Majoritaire

=) Lecture par M. Serge Eric HOAREAU

## MOTION POUR LA RECENTRALISATION DU RSA

**Considérant** que le caractère « hors norme » de la pauvreté à La Réunion exige une réponse « hors normes » qui passe par le développement et l'adaptation permanente de l'accompagnement par le Conseil départemental des personnes les plus vulnérables ou en situation d'exclusion,

**Considérant** que le Département, conscient de l'importance de la demande sociale, est engagé dans des politiques d'action sociale innovantes ainsi que dans un plan de modernisation territoriale qui vise à renforcer la proximité et l'efficacité de ses interventions,

**Considérant** que l'Etat invite le Département à accompagner le déploiement du plan national de lutte contre la pauvreté en mobilisant l'ensemble des leviers dont dispose la collectivité en faveur de l'accueil de la petite enfance, du bien être des personnes âgées, de l'insertion des jeunes et des moins jeunes et du logement des publics défavorisés,

**Considérant** que le renforcement de la politique d'action sociale et d'insertion attendue par les Réunionnais, souhaitée tant par l'Etat que par le Département, demande le déploiement de moyens humains et matériels nouveaux, incompatible avec les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques en matière d'évolution des dépenses départementales,

**Considérant** que s'ajoute à la contrainte de l'encadrement légal des dépenses publiques, le poids croissant des dépenses de RSA dans le budget départemental, avec un reste à charge non compensé par l'Etat de l'ordre de 200 M€ par an (soit plus de 240 € par habitant réunionnais), et ce compte tenu d'une croissance des AIS de près de + 6% entre 2017 et 2018, et d'un poids des AIS représentant 54 % des dépenses de fonctionnement.

**Considérant** que ce poids des dépenses de RSA s'avère désormais supérieur au niveau des dépenses consacrées aux politiques volontaristes, non obligatoires, portées par la collectivité, notamment celles en faveur de la promotion de la jeunesse, de la santé des personnes âgées et de l'intégration sociale des personnes handicapées,

**Considérant** que le déficit de financement global des allocations de solidarité menace désormais la pérennité des politiques d'investissement, d'aménagement et de solidarité territoriales qui sont au cœur des compétences du Département, telles que réaffirmées par la loi NOTRe,

**Considérant** la recentralisation du Revenu de Solidarité Active décidée pour Mayotte et pour la Guyane dans le cadre de la loi de finances pour 2019,

**Le Conseil départemental de La Réunion demande l'engagement sans délais d'une négociation avec l'Etat dont l'objectif est d'aboutir à une recentralisation du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Dans l'attente de cette recentralisation et afin de permettre à la collectivité de maintenir le niveau de ses réponses à la demande sociale croissante nécessaire aux Réunionnais, le Conseil départemental sollicite pour 2019,

- La mobilisation d'un fonds exceptionnel de soutien visant à compenser la progression du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité constatée en 2018 et en 2019, pour un montant de 60M €.

- L'assouplissement des contraintes imposées par la loi de programmation des finances publiques, par l'exclusion du contrat de confiance signée avec le Préfet des progressions de dépense décidées ou pilotées par l'Etat (revalorisation des allocations, interventions du SDIS) et des dépenses contractualisées avec le gouvernement et l'Union Européenne (Plan pauvreté, PDRR...)

*[Signature]*

*[Signature]*  
*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

## **Motion relative à la l'établissement de Cotisations Volontaires Obligatoires dans le cadre du fonctionnement de l'interprofession agricole de la filière animale à La Réunion**

Présentée par le Groupe Majoritaire

**Considérant** la place des activités agricoles dans la structuration économique, sociale, culturelle, touristique et environnementale du territoire réunionnais,

**Considérant** l'importance, pour un territoire insulaire tel que la Réunion, de surcroît éloigné des principaux marchés nationaux et européens, de réduire sa dépendance aux aléas de ces marchés extérieurs et donc de renforcer sa capacité à produire localement,

**Considérant** les efforts consentis durant plusieurs décennies par les professionnels de l'élevage et les pouvoirs publics (Europe, Etat et Département) afin de permettre en 2018 aux filières animales réunionnaises de capter globalement 43% de la consommation locale, en maintenant une moyenne de 2 200 emplois directs générant potentiellement 2 750 emplois indirects,

**Considérant** les efforts d'investissements en programmation (35M€) portés par les professionnels du secteur pour la période 2014/2020 et soutenu par les fonds européens du FEADER et départementaux,

**Considérant** l'investissement historique de l'Union Européenne dans les filières agricoles locales et notamment animale au travers de la validation des programmes POSEI Réunion, qui tendent à conforter la place d'une agriculture locale de mieux en mieux rémunératrice,

**Considérant** l'obligation pour le Département, en sa qualité d'Autorité de Gestion du FEADER à La Réunion, conformément au reg(UE) 1305/2013, de s'assurer de la durabilité des opérations mis en œuvre, dont certaines peuvent être mises en péril du fait d'une importation massive de produit agricole, le plus souvent issu de marchés européen dits de « dégagement »,

**Considérant** la nécessité de réfléchir à des mécanismes d'équilibre économique entre les régions françaises mais aussi européennes afin de ne fausser ni la concurrence ni la compétitivité des entreprises de chacun de ces territoires,

**Considérant** l'existence par ailleurs en France métropolitaine dans le secteur agricole et forestier de Contributions Volontaires Obligatoires (CVO) instituées par les interprofessions et validés par l'Etat,

**Considérant** un mode de contribution et d'intervention historique des interprofessionnels locaux qui fondent leur soutien essentiellement aux producteurs, et permet ainsi au territoire de renforcer son modèle économique et d'être moins dépendante des fonds publics. Toutefois, cet objectif est retardé par une contribution disparate des opérateurs, notamment importateurs, générant des avantages concurrentiels inappropriés,

**Considérant** la demande conjointe, en date du 16 mars 2018, de la Fédération de Commerce et Distribution, le Syndicat de l'Importation et Du Commerce de La Réunion (Section viande) et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de rétablir au nom de leurs adhérents une CVO viande

**Considérant** l'opportunité offerte par l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, permettant au Région Ultrapériphérique d'adapter les textes réglementaires en fonction de leurs spécificités,

**Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique  
Le 31 octobre 2018**

**Rappellent leur volonté de soutenir l'ensemble des productions agricoles réunionnaises, et la filière élevage en particulier,**

**Rappellent que le Département a déjà fait part à l'Etat de sa position sur la question des CVO, ce qui a été favorablement accueilli par ce dernier,**

**Demandent à l'Etat de solliciter, dans les meilleurs délais possibles, la Commission Européenne afin de mettre en place un groupe de travail sur la définition de mécanismes permettant de limiter les effets négatifs des importations de produits agricoles nationaux et européens sur la compétitivité et la durabilité des exploitations agricoles réunionnaises, avec une étude prioritaire des opportunités de mises en place de Contributions Volontaires Obligatoires pour l'interprofession agricole animale réunionnaise,**

**Demandent à la Commission Européenne d'organiser conjointement avec l'Etat et le Département de La Réunion l'analyse des propositions qui seront faites dans ce cadre en vue de l'élaboration d'accords spécifiques à l'application de ces dispositifs à La Réunion**

